

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

29 SEPTEMBRE 2026

PÉTITION

**pour une meilleure sécurité routière, le respect du repos nocturne et une meilleure qualité de vie
dans le centre du village d'Arc-Wattripont le long de la N48 ***

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire,
de la mobilité et des pouvoirs locaux

par

MM. J.-P. Bastin et Lefèbvre

SOMMAIRE

I. Résumé.....	3
II. Procédure	3
III. Échange de vues.....	3
IV. Conclusions.....	4
V. Rapport.....	4
VI. Annexe	5

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via le lien suivant : parlwal.be/wuZ7c.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux s'est réunie afin d'examiner la pétition pour une meilleure sécurité routière, le respect du repos nocturne et une meilleure qualité de vie dans le centre du village d'Arc-Wattripont le long de la N48.

I. RÉSUMÉ

La pétition (annexe) déposée par Mme Dutranoit vise à demander une meilleure sécurité routière, le respect du repos nocturne et une meilleure qualité de vie dans le centre du village d'Arc-Wattripont le long de la N48.

Après avoir pris connaissance de la pétition, la Commission a adopté, à l'unanimité des membres, les conclusions suivantes :

Considérant que la pétition a recueilli 36 signatures au regard de l'article 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie ;

Considérant la prise de parole de M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux.

La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition.

II. PROCÉDURE

En date du 19 mars 2026, Mme Dutranoit a introduit une pétition sur le site web du Parlement de Wallonie en application du droit ouvert par l'article 127 du Règlement.

La pétition a été clôturée le 11 septembre 2026 et a recueilli 36 signatures.

Elle a été communiquée en séance plénière et envoyée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux le 16 septembre 2026.

Elle a été examinée lors de la réunion de la Commission du 29 septembre 2026, date à laquelle les conclusions ont été adoptées par la Commission.

Ont participé aux travaux : MM. J.-P. Bastin (Rapporteur), Chintinne, Crampont, Dewez, Mmes Fafchamps (Présidente), Hanus, M. Lefèbvre (Rapporteur).

Ont assisté aux travaux : Mme Cremasco, M. Hazée. M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux.

III. ÉCHANGE DE VUES

M. le Ministre annonce que la demande sera transmise au Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (SPW MI) qui procède actuellement à l'adaptation des vitesses pratiquées sur les voiries régionales en fonction de la hiérarchisation du réseau. Il précise qu'il s'agit de la recommandation n° 1 formulées par les États généraux de la sécurité routière. Il ajoute que, dans ce cadre, le tronçon de voirie traversant le village d'Arc-Wattripont fera l'objet d'un examen.

L'orateur explique que le SPW MI a entamé ce travail dans certaines zones et certains districts et que le tour de la Wallonie picarde viendra prochainement. Il signale toutefois ne pas être en mesure, à ce stade, de donner un délai précis pour ledit réexamen.

Il conclut en indiquant que ce travail est mené en concertation avec les autorités locales, et, plus précisément, avec les collègues de police des différentes zones.

IV. CONCLUSIONS

La Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux a pris connaissance de la pétition déposée par Mme Dutranoit pour une meilleure sécurité routière, le respect du repos nocturne et une meilleure qualité de vie dans le centre du village d'Arc-Wattripont le long de la N48.

La Commission a adopté, à l'unanimité des membres, les conclusions suivantes :

Considérant que la pétition a recueilli 36 signatures au regard de l'article 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie ;

Considérant la prise de parole de M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux.

La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition.

V. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Les Rapporteurs,

J.-P. BASTIN

B. LEFÈBVRE

La Présidente,

S. FAFCHAMPS

PÉTITION
REÇUE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 127 DU RÈGLEMENT

Concerne : Pétition pour une meilleure sécurité routière, le respect du repos nocturne et une meilleure qualité de vie dans le centre du village d'Arc-Wattripont le long de la N48

Nous, soussignés, habitants du centre du village d'Arc-Wattripont le long de la N48, souhaitons exprimer notre vive inquiétude face aux nuisances structurelles liées au trafic et aux vibrations que nous subissons quotidiennement, de jour comme de nuit.

La N48 traverse un centre de village historiquement bâti, qui n'est pas adapté à un trafic aussi intense. Au fil des années, cet axe est devenu une route de transit pour le transport de marchandises, alors que son infrastructure et sa localisation au cœur d'une zone habitée ne correspondent pas à cet usage.

Un trafic fréquent de poids lourds et de transports exceptionnels traverse le village, provoquant des vibrations importantes dans nos habitations, des dommages aux bâtiments, ainsi qu'une dégradation significative de notre qualité de vie, de notre repos nocturne et de la sécurité routière.

La situation est aggravée par l'usure et l'état du revêtement : la moindre irrégularité génère déjà des nuisances importantes, ce qui confirme le caractère structurel du problème.

Plusieurs mesures de vibrations ont d'ailleurs déjà objectivé cette situation.

Nous constatons également que :

- le radar visant à faire respecter la limitation à 50 km/h ne produit pas les effets attendus ;
- la N48 n'est pas adaptée au trafic lourd (chaussée étroite, absence de trottoirs et de pistes cyclables, proximité immédiate des habitations, risques pour les usagers faibles et les riverains).

Afin de garantir la sécurité, la santé et la qualité de vie des habitants, nous demandons au SPW de prendre les mesures suivantes :

1. Une limitation de vitesse à 30 km/h pour les poids lourds (>7,5 tonnes) dans le centre du village ;
2. Des mesures efficaces pour limiter le trafic de transit des véhicules de plus de 7,5 tonnes ;
3. Une amélioration structurelle de l'aménagement (trottoirs et pistes cyclables sécurisées) ;
4. Une approche adaptée lors de futurs travaux, en privilégiant le forage sous la chaussée ;
5. Une application stricte et permanente de ces mesures.

Nous sommes convaincus que ces mesures sont nécessaires et proportionnées, et qu'elles permettront d'apporter une solution durable à une problématique persistante.

Nous vous remercions pour votre attention et comptons sur un traitement rapide de cette situation.

Pétition reçue le : 19/03/2026

Auteur : DUTRANOIT Gwen